

Procès-verbal du Conseil général N° 11 - 38e législature, 2020-2024

Date et heure : 4 mai 2023 à 20h

Lieu : Aula du collège des Corneilles

Présidence : M. Thierry Zesiger (VEL), président

Ordre du jour :

1. **Salutations et appel nominal ;**
2. **Correspondance ;**
3. **Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 ;**
4. **Réponses du Conseil communal ;**
5. **En remplacement de M. Denis Favre, démissionnaire, nominations :**
 - a) **du secrétaire du bureau du Conseil général ;**
 - b) **d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts communales de la Montagne de Boudry (SIPFMB) ;**
6. **En remplacement de Mme Mireille Dugerdil, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission des règlements, naturalisations et agrégations ;**
7. **En remplacement de M. Guy de Montmollin, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission de la culture, des loisirs et des sports ;**
8. **En remplacement de M. Pierre-André Perriard, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission du feu et de la sécurité publique ;**
9. **Fixation de la clé de répartition des taxes d'équipement ;**
10. **Création d'un fonds d'entretien des immobilisations du patrimoine financier**
11. **Motion du parti Les Verts, Ecologie et Liberté « Pour une augmentation du nombre de places dans l'accueil parascolaire »;**
12. **Motion du parti Les Verts, Ecologie et Liberté « Mise en œuvre de zones 30 km/h et 20 km/h dans le village » ;**
13. **Informations du Conseil communal ;**
14. **Divers et réponses aux questions écrites.**

1. Salutations et appel nominal

Monsieur le président du Conseil général ouvre la séance et salue les représentants de la presse. Il félicite M. Thomas Gaudio, nouveau conseiller général.

L'appel fait constater la présence des 38 membres suivants :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 21. Matile Etienne (PLR) |
| 2. Billant Michel (PLR) | 22. Monnier Damien (VEL) |
| 3. Bondi Eraclide (VEL) | 23. Müller Alexandra (PLR) |
| 4. Brunko Pascal (PS) | 24. Perriard Pierre-André (VEL) |
| 5. Cavaleri Vincent (VEL) | 25. Pirelli Luca (VEL) |
| 6. Conte Véronique (PLR) | 26. Rochat Olivier (VEL) |
| 7. Ducommun Patrick (PLR) – suppléant | 27. Rodriguez Cavaleri Silvia (VEL) |
| 8. Dugerdil Mireille (VEL) | 28. Rüegger Gustavo (PS) |
| 9. Ferreira Alex (PLR) - suppléant | 29. Robyr Michel (PLR) |
| 10. Gaudio Thomas (PS) | 30. Sansonnens Michel (PS) |
| 11. Hosner Jürg (PLR) | 31. Schneider Laurent (PLR) |
| 12. Hübscher Urs (PLR) | 32. Straubhaar Anneline (PS) |
| 13. Javet François (PLR) | 33. Szczypkowski Lionel (PLR) |
| 14. Jeanneret Michel (PLR) | 34. Vogel Jérôme (PLR) |
| 15. Küng Imane (PLR) | 35. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 16. Landino Debora (PLR) | 36. Weder Gilles (PVL) |
| 17. Landino Gino (PLR) | 37. Zesiger Thierry (VEL) |
| 18. Leboucher Patrice (PLR) – suppléant | 38. Zumsteg Philippe (PLR) |
| 19. Léchet Ruth (PLR) | |
| 20. Mamin Vincent (PLR) | |

Excusé-e-s :

- | | |
|-----------------------------|---------------------------|
| 1. Foresti Luigi (PLR) | 4. Porret Nicole (PLR) |
| 2. Huguenin-Elie Steve (PS) | 5. Rochat Lionel (VEL) |
| 3. Loeffler Sébastien (CL) | 6. Soltermann Célia (PLR) |

Absent-e-s :

-

En conséquence, la majorité absolue est de 20 et la majorité des 2/3 de 26.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Hadorn Philipp (VEL), président
- Darbellay Claude (PS), vice-président
- Haenseler Christian (PLR), secrétaire
- Félix Olivier (PLR), secrétaire-adjoint
- Mamin Christian (PLR), membre

CL : candidats libres
PLR : parti libéral-radical
PS : parti socialiste

PVL : parti vert libéral
VEL : les verts, écologie et liberté

2. Correspondance

Lettre de Mme Mireille Dugerdil (VEL) : « Cortaillod le 1^{er} janvier 2023. Démission du Conseil général. Messieurs les conseillers communaux, Monsieur le président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, par cette lettre, je vous annonce ma démission du Conseil général et de la Commission des règlements, des comptes et des naturalisations pour la fin de l'année 2022 et ceci pour des motifs personnels. Par contre, je reste à la Commission de l'urbanisme.

Je suis entrée au Conseil général chez les Verts il y a 5 ans pour remplacer Céline Vara. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis (pas toujours propre) et je suis heureuse d'avoir contribué à mettre en place quelques projets pour améliorer la vie des citoyennes et citoyens de ma commune et surtout à diminuer l'impact sur notre chère planète. Cependant, je souhaite maintenant me libérer du temps pour d'autres activités. Je laisse donc ma place à notre suppléant, Vincent Cavaleri.

J'ai passablement appris durant ces années sur le fonctionnement de la commune et sur la politique en général. J'ai beaucoup apprécié la collaboration avec mes collègues de parti, mais aussi avec les personnes que j'ai côtoyées au Conseil général et aux diverses séances auxquelles j'ai participé. Je souhaite un bel avenir à notre chère commune et je tiens à vous remercier tous et toutes pour votre investissement. Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes cordiales salutations. Mireille Dugerdil »

Lettre de M. Guy de Montmollin : « Cortaillod le 13 février 2023. Concerne Commission Culture, sports et loisirs : Cher ami et président, après quelques réflexions (ça m'arrive !) voudrais-tu accepter ma démission de la Commission culture, sports et loisirs. J'y suis depuis longtemps (CG et hors parti) et je réduis quelque peu mes activités. L'équipe actuelle, que je salue, est excellente et j'en garde un excellent souvenir. Merci, cher ami et président, de prendre note de mon propos. Guy de Montmollin »

Courriel du 22 février 2023 de M. Denis Favre (PS) : « Démission du Conseil général. Messieurs les conseillers communaux, Monsieur le président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, par ce courrier, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste de conseiller général et des commissions dont je suis membre. Ceci pour des raisons personnelles. Je vous souhaite à toutes et tous bien du plaisir dans vos engagements politiques. Avec mes cordiales salutations. Denis Favre »

Lettre de M. Pierre-André Perriard (VEL) : « Cortaillod le 18 avril 2023. Démission de la Commission du feu et de la sécurité publique. Madame, Monsieur, par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission de la commission citée en marge, et ceci avec effet immédiat. En effet, mon emploi du temps ne me permet pas de me consacrer suffisamment à cette commission, je préfère donc laisser ma place à quelqu'un d'autre. Je vous prie de prendre note de ce qui précède et vous remercie de votre compréhension. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées. P.-A. Perriard »

Courriel du 2 mai 2023 de M. Luca Pirelli (VEL) : « Démission de la Commission de la culture, des loisirs et des sports. Par ces quelques lignes, je me permets de vous transmettre ma démission de la Commission de la culture, des loisirs et des sports. En effet, étant donné mes engagements, il ne m'est pas possible de me consacrer pleinement à cette commission. Je préfère donc laisser ma place à une personne pleinement disponible. Avec mes meilleures salutations. Luca Pirelli »

Monsieur le président du Conseil général informe l'assemblée que le remplacement de M. Pirelli à la Commission de la culture, des loisirs et des sports sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du prochain Conseil général.

Lettre de M. René Perriard : « Cortaillod le 2 mai 2023. Permis de construire antenne 5G, chemin de la Jeunesse 1. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, peut-être ou pas... Le Conseil général a été informé par le Conseil communal de la demande d'installation (par Swisscom) d'une antenne 5G, au lieu-dit : Chemin de la Jeunesse 1.

Nécessité : le mandat de couverture du pays par un service de télécommunications selon l'art.92 de la Constitution stipule que le service doit être « suffisant ». Le pays détenant un des meilleurs réseaux de téléphonie mobile, toute augmentation de l'offre ne saurait être exigée en vertu du principe de nécessité constitutionnelle.

Le Petit-Cortailod est déjà bien servi avec la 4G. Donc nécessité de la 5G : vraiment pas nécessaire; c'est du superflu. S'il y a un léger manque quelque part, ça peut se résoudre facilement sans l'installation d'une 5G. Il est du devoir des représentants politiques de veiller à la sécurité des habitants et à poser les jalons d'un avenir sain pour la planète. Or la technologie de la 5G multiplie les indices qui indiquent une dangerosité et un grave manquement au développement durable.

Nous pouvons tous comprendre les attentes d'une partie des citoyens, avides de pouvoir utiliser leurs différents appareils de façon plus rapide. Il semble pourtant que le bon sens devrait être la règle devant ce qui apparaît comme une incertitude en termes de santé et de protection des citoyens.

Emplacement : Avant de décider de cette implantation, il n'y a certainement pas eu beaucoup de réflexions sur l'endroit : zone de détente. Vous connaissez tous ce lieu ; plage, place de sport, camping, habitations. Le rayonnement alentour, est inévitable, mais directement sur la tête des sportifs adultes, mais plus encore sur les enfants; certes ils ne sont pas là à journée faite mais très souvent. Pour info à ce sujet: L'intensité du champ électrique prévue est de 4,95 V/M. Le maximum toléré est de 5,0 V/M.

Ces mesures peuvent fluctuer sans nouvelles demandes spécifiques après installation de l'antenne et ce n'est pas contrôlé. Évidemment, on peut s'interroger sur les études scientifiques sur les rayonnements; comme dans tous les sujets, les avis sont très partagés mais ni clairs, ni résolus.

Après lecture de mes commentaires, je vous demande de bien vouloir intervenir auprès des responsables politiques de ce dossier, afin que tout soit réétudié ; nécessité et emplacement. S'occuper des intérêts des citoyens au lieu de ceux des opérateurs, serait nettement plus sympa.

Pour information complémentaire, un dossier d'opposition est en préparation. Si vous avez des propositions à faire, je suis naturellement à disposition pour vous entendre et répondre à vos éventuelles questions.

En vous remerciant d'être attentifs(ives) à cette lettre, je vous adresse, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations. René Perriard »

Le questeur du groupe PLR étant excusé, M. Alex Ferreira officie en tant que questeur remplaçant.

3. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « En page 6, point 5, j'avais demandé s'il était prévu qu'il y ait une rampe pour aller dans la salle de gym. M. Hübscher répond à cette question mais ma question n'est pas protocolée. »

L'adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est mise au vote et acceptée par 37 voix sans oppositions.

4. Réponses du Conseil communal

Néant.

5. En remplacement de M. Denis Favre, démissionnaire, nominations :

a) du secrétaire du bureau du Conseil général

M. Gustavo Rüegger (PS), au nom du parti socialiste, propose la candidature de M. Thomas Gaudio.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Thomas Gaudio est élu tacitement.

M. Thomas Gaudio entre en fonction immédiatement et remplace M. Monnier, secrétaire-adjoint, qui officiait comme secrétaire jusqu'à ce moment.

b) d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts communales de la Montagne de Boudry

M. Gustavo Rüegger (PS), au nom du parti socialiste, propose la candidature de M. Thomas Gaudio.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Thomas Gaudio est élu tacitement.

6. En remplacement de Mme Mireille Dugerdil, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission des règlements, naturalisations et agrégations

M. Eraclide Bondi (VEL), au nom du parti Les Verts, Ecologie et Liberté, propose la candidature de M. Vincent Cavaleri.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Vincent Cavaleri est élu tacitement.

7. En remplacement de M. Guy de Montmollin, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission de la culture, des loisirs et des sports

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président Mesdames, Messieurs, au nom du PLR, je tiens à remercier M. Guy de Montmollin pour son engagement durant de nombreuses années dans la politique, mais surtout dans la promotion de la culture avec un grand C et la défense du patrimoine dans notre Commune et plus loin. Il a su le faire tant au niveau politique qu'au niveau privé. Qu'il en soit félicité et remercié. Le PLR propose M. Alex Ferreira que vous connaissez puisqu'il officie souvent comme suppléant au Conseil général tout comme dans les commissions ou dans le cadre de la fusion et ce soir comme questeur.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Alex Ferreira est élu tacitement.

8. En remplacement de M. Pierre-André Perriard, démissionnaire, nomination d'un membre à la Commission du feu et de la sécurité publique

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL), au nom du parti Les Verts, Ecologie et Liberté, propose la candidature de Mme Julie Prada.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Julie Prada est élue tacitement.

9. Fixation de la clé de répartition des taxes d'équipement

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs et chers collègues, la Commission financière s'est réunie le 19 avril sous la présidence de son vice-président, M. Michel Robyr, en l'absence de M. Hübscher, président excusé. Participaient à cette séance MM. Olivier Félix, Christian Mamin et Jean-Marc Paroz, notre administrateur, qui fut, ce soir-là, il faut le dire, notre phare comptable dans les écueils et récifs du nouveau plan comptable MCH2. Merci là lui.

Rapport relatif à la fixation de la clé de répartition des taxes d'équipement : sous le chiffre 2 du rapport du Conseil communal, que vous avez sous les yeux, sont énoncés les principes qui guident les communes quant à la future imputation des taxes d'équipement. Le Conseil général se doit, dès lors, d'adopter un mécanisme de répartition desdites taxes d'équipement. Les taxes n'apparaissent pas dans le compte d'exploitation aujourd'hui et cela doit être corrigé. La réserve existante ne peut plus être alimentée, mais peut être dépensée; c'était une des possibilités qu'offraient les principes qui guident les communes. Cette réserve s'élevait en 2021 à 1'780'000 fr. environ.

L'équipement, c'est en gros l'eau, l'électricité et les routes. Le chapitre des eaux est autofinancé, pas celui des routes. Et malheureusement, l'eau et l'épuration sont des contribuables TVA, pas le chapitre route. Donc, si on prélève de l'argent à la réserve pour alimenter le compte des eaux et d'épuration, on va payer de la TVA sur la somme que l'on va distribuer. Il n'est pas possible de fixer l'ordre de grandeur des montants car cela est directement lié aux projets de constructions, qui peuvent être différents d'année en année. Donc, la réserve ne sera pas répartie pour éviter le problème que je viens de soulever, c'est-à-dire le paiement de la TVA, par exemple, sur le chapitre des eaux ou de l'électricité. Elle restera au bilan comme actuellement et on ne pourra effectuer des prélèvements que pour le réseau routier et à ce moment-là, on évitera la TVA.

Les recettes d'investissement, ce n'est pas un flux d'argent, ça n'apparaîtra qu'au bilan. Tout cela était bien compliqué. On a fini par y voir à peu près clair. Pour résumer, la réserve ne sera utilisée que pour les routes pour ne pas payer de TVA et à partir de notre arrêté, on ne peut plus alimenter cette réserve et les taxes d'équipement pour l'eau et l'électricité seront affectées à l'eau et à l'électricité.

Nous avons voté et accepté à l'unanimité des cinq membres présents et nous vous demandons de l'accepter aussi. Merci. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Les taxes d'équipement et de raccordement perçues en application des dispositions du règlement d'aménagement communal sont ventilées selon la clé de répartition suivante :

Equipement	Répartition	Chapitre
Routes et éclairage public	50 %	Routes communales
Adduction d'eau	20 %	Approvisionnement en eau
Eaux usées et claires	30 %	Eaux usées
Total	100 %	

Article 2 : Le compte de bilan n°29103.00 « Réserve taxes d'équipement (dessertes) » est conservé jusqu'à l'extinction de son solde par des prélèvements comme recettes d'investissement.

Article 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est applicable dès l'exercice comptable 2023.

Article 4 : Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

10. Création d'un fonds d'entretien des immobilisations du patrimoine financier

Au nom de la Commission financière, M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs et chers collègues, la soirée était « comptablement » agitée ce soir-là. Nous parlons maintenant de la création d'un fonds d'entretien concernant les immobilisations du patrimoine financier.

La récente révision de la loi sur les finances de l'État et des communes, du 29 mars 2022, introduit la possibilité de constituer une réserve d'entretien des immeubles du patrimoine financier, immeubles par ailleurs réévalués en 2018, suite au passage aux normes MCH2, modèle comptable harmonisé dans les cantons et les communes.

L'idée est de pouvoir utiliser cette réserve pour « amortir » les travaux qu'on ne peut pas reporter sur les loyers. Il y a des travaux que l'on doit faire qu'on ne peut financer par une augmentation de loyer. En amortissant ces travaux, on maintient un taux de rendement stable des immeubles du patrimoine financier. Si on ne le fait pas, la valeur du bâtiment augmente et le rendement diminue puisque le loyer ne bouge pas. L'impact de cet arrêté est comptable et ne change pas la masse de cash. Il n'y aura pas de limite à ce fonds, dont la valeur actuelle est de 538'758 fr.

Le Conseil communal pourra utiliser ce fonds en suivant la même règle qu'actuellement, c'est-à-dire la libre disposition d'une somme jusqu'à 30'000 fr. pour amortir les travaux se rapportant aux immobilisations du patrimoine financier.

Quid de la Basse-Areuse ? Milvignes aurait créé ce fonds, mais nous n'avons pas d'informations pour Boudry. Par contre, ce dont nous sommes sûrs, c'est que la réévaluation des bâtiments a aussi eu lieu dans ces communes en 2018. Donc, en cas de fusion, la nouvelle commune aura probablement ce fonds de réserve pour amortir les travaux.

Après avoir pris une aspirine, on s'est décidé à voter. Les cinq membres présents ont décidé de voter à l'unanimité et de vous inviter à accepter ce rapport. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Création d'un fonds d'entretien
¹Le Conseil communal constitue un fonds pour l'entretien des bâtiments du patrimoine financier.
²Ce fonds permet la compensation des moins-values des biens inscrits au patrimoine financier de la commune.
³Le fonds est enregistré comptablement dans les « Fonds enregistrés comme capitaux propres » sous un numéro spécifique 291 et remplace la « Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier » figurant au compte n°2960000.

Article 2 : Attributions au fonds
¹Le fonds est constitué en une seule opération par un transfert complet de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (n°2960000) au travers du bilan sans passer dans le compte de résultats.
²Le fonds est alimenté annuellement par un montant équivalent à 5 % des loyers perçus des bâtiments locatifs. D'autres types d'attributions ne sont pas possibles.
³L'attribution de la part des loyers au fonds s'effectue dans le compte de résultats par un compte 35110.

Article 3 : Prélèvements au fonds
¹Le prélèvement intervient suite à des travaux non répercutables ou partiellement répercutables sur les loyers, ce qui signifie une baisse de rendement de l'immeuble et donc la correction de la valeur de l'actif par le biais du fonds.
²La correction de valeur au bilan est imputée en charge sous le compte 344 et le prélèvement au fonds s'effectuera dans le compte de résultats par un compte 45110.
³Le prélèvement au fonds est possible uniquement pour les biens-fonds du patrimoine financier en cas de réduction de valeur.
⁴Le Conseil communal est compétent pour effectuer les prélèvements au fonds dans les limites définies.

Article 4 : Dispositions finales
¹Le présent règlement est applicable dès l'exercice comptable 2023.
²Le Conseil communal est chargé de son exécution à l'échéance du délai référendaire et de sa sanction par le Conseil d'Etat.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

11. Motion du parti Les Verts, Ecologie et Liberté « Pour une augmentation du nombre de places dans l'accueil parascolaire »

Au nom des motionnaires, M. Olivier Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la question de l'accueil parascolaire s'invite ce soir au Conseil général ; ce n'est pas la première fois. On a souvent eu ces derniers mois ou même années l'occasion d'en entendre parler ici. Et croyez-moi, il n'y a pas qu'au Conseil général que la question est présente dans les conversations à Cortaillod.

Le manque de place d'accueil est une réalité. Quand on lit Arcinfo qui reprend l'enquête réalisée par Elodie Bourquin, éducatrice au Tram enchanté, on s'en rend compte immédiatement. Quand on entend le désœuvrement des parents qui n'ont pas trouvé de solution pour l'accueil de leurs enfants, on en prend conscience un peu mieux. Doit-on continuer de faire comme si tout ça n'existait pas ?

C'est vrai, aujourd'hui, Cortaillod est dans la norme des exigences cantonales en matière d'accueil parascolaire. Nous sommes au-dessus des 20 % de places d'accueil demandées. Actuellement, il y a 457 enfants pour 109 places disponibles, soit moins de 24 %. Cependant, il semble que les minimas cantonaux pourraient augmenter à l'avenir. Et demain ? Si on ne s'en tient qu'aux chiffres ? Comment ceux-ci vont évoluer avec l'arrivée de nombreuses familles au Vivier ou ailleurs. Si on ajoute à notre compte quelques dizaines d'enfants de 4 à 12 ans, Cortaillod passera alors en-dessous des 20 % exigés.

Certains diront que cette motion est trop directive, avec un délai trop court. Je plaide coupable, mais il s'agit aujourd'hui de répondre à une urgence, de se mettre autour d'une table avec tous les acteurs concernés pour chercher des solutions constructives et créatives afin de répondre au plus vite aux besoins des familles. Nous allons aussi probablement entendre que l'accueil parascolaire coûte cher. C'est vrai, l'accueil de nos enfants a un coût, mais heureusement il rapporte aussi beaucoup. Les dernières études montrent clairement un rapport coûts-bénéfices positif et préconisent une augmentation de l'offre.

Pour terminer, j'ose même citer l'Union patronale suisse qui dit le 24 avril dernier : « Dans un foyer, si les deux parents doivent pouvoir travailler, il faut qu'ils puissent compter sur des offres efficaces et disponibles partout pour l'accueil de leurs enfants. Il faut donc renforcer le financement des crèches et des écoles de jour ». On a donc tous à y gagner d'accepter ce soir cette motion, parents, enfants, entreprises et Commune. Voter oui ce soir, c'est envoyer un message d'espoir aux familles dans l'attente ! Voter oui ce soir, c'est entendre et répondre aux besoins de nombreux habitants ! Accepter cette motion, c'est dire oui à une demande cohérente et bénéfique pour tous ! Je vous remercie de votre attention. »

M. Claude Darbellay (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal est bien conscient qu'il manque des places dans le parascolaire et que cela génère une situation difficile pour certaines familles. Il le regrette, comme il a déjà eu l'occasion de le faire de façon circonstanciée en réponse à une interpellation.

Quelle est la situation aujourd'hui ? Question taux de couverture, en effet, nous sommes à 23,9 %, le taux minimal imposé par le Canton étant de 20 %. A titre de comparaison, nous nous situons entre Boudry, qui est à 19,4 % et Milvignes qui est à 28,7 %. Dans ces deux communes, comme à Cortaillod, l'offre ne correspond certes pas à la demande, malgré le fait que le parascolaire y soit public et non privé, au contraire de Cortaillod. Il est donc faux de prétendre, comme le font les motionnaires, que la Commune, je cite, « se réfugie derrière des données théoriques ». Le problème, en effet, est double : manque de locaux et jours de présence.

Il fut envisagé de transformer les Coteaux 38, l'ancien local du feu, en un lieu d'accueil. Mais le SAT s'y est opposé pour des raisons de contiguïté. Et nous avons beau chercher, nous ne trouvons pas de lieu disponible pour y installer une telle structure.

Question jours : si les lundis, mardis et jeudis sont pleins, les mercredis et vendredis sont pratiquement vides ainsi que le signalait l'article d'Arcinfo du 20 mars 2023, cité aussi par les motionnaires. Et je voudrais aussi citer la directrice du Carcoie farceur, Martine Jacot, dans ce même numéro d'Arcinfo « Ce sont deux jours morts en parascolaire : les parents travaillant à temps partiel profitent pour passer du temps avec leur progéniture, c'est compréhensible. Problème, notre structure travaille à perte ces jours-là ». Il serait souhaitable aussi que les parents puissent faire, parfois, preuve d'un peu plus de souplesse. Quant aux tables de midi, le Tram enchanté a ouvert en 2018 une vingtaine de places pour les élèves de 7^e et 8^e Harmos à Cort'Agora. Il n'est pas envisageable de créer des « solutions transitoires d'urgence pour la rentrée 2023 » comme le demandent les motionnaires. Et ce n'est pas, certes, et je re-cite « par manque d'ambition politique » du Conseil communal. C'est parce que la réalité du terrain ne peut pas être effacée à court terme.

Un mieux se profile, cependant, pour les années à venir : dans les projets urbanistiques, la Commune insiste toujours auprès des promoteurs afin qu'ils incluent un espace pour le parascolaire et une employée du Tram enchanté, Elodie Bourquin, se dit prête, après la naissance de son enfant et son congé maternité, à œuvrer dans le sens d'une amélioration. Elle déclarait dans l'article « Les parents peuvent être rassurés. Nous avons entendu leur problème et nous travaillons à le résoudre ». Il va de soi que la Commune fera tout son possible pour soutenir une telle démarche.

Rappelons ici que le problème du parascolaire et des crèches est historique. Longtemps a prévalu la non-entrée en matière pour offrir une solution parascolaire selon l'idéologie, très présente dans certains partis et particulièrement en Suisse alémanique, du statut des femmes devant obéir aux fameux trois K : Kinder, Küche Kirsche (enfants, cuisine, église). Ce n'est que dans les années 80 que la situation a commencé à changer sous la pression conjointe du combat pour l'accessibilité des femmes au travail et des besoins grandissant de l'économie pour créer de nouveaux postes. Mais, au regard d'autres pays, la Suisse a subi un retard considérable et nous en subissons encore aujourd'hui les effets. Autant dans le canton de Neuchâtel qu'à Cortaillod.

Si les Verts veulent lancer une initiative communale, libre à eux. Mais nous voyons mal comment elle apporterait une solution à la situation actuelle.

En conclusion: Le Conseil communal ne peut pas, et il le déplore, résoudre le problème dans les délais demandés par les auteurs de la motion et il vous propose de refuser cette motion.

Au nom du parti socialiste, M. Anneline Straubhaar (PS) : « Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, le parti socialiste est engagé pour une véritable politique familiale qui permet une conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, sans discriminations et égalitaire. La structure familiale est en profonde mutation depuis quelques années et nous pensons qu'il faut relever les défis actuels et futurs en offrant des structures d'accueil à tous les parents qui en ont besoin. C'est une réalité aujourd'hui, les deux parents travaillent, la plupart du temps en dehors de notre Commune et le besoin d'un accueil parascolaire est indispensable.

Nous sommes toutefois conscients des difficultés de la Commune à trouver des locaux, des financements pour assurer cette prise en charge. Nous avons longuement débattu entre nous et le côté contraignant de la motion dont nous parlons ce soir a peut-être pu inquiéter certains d'entre nous, nous n'allons donc pas voter selon nos consignes de vote.

A titre personnel, j'aimerais souligner que l'accueil parascolaire est le sujet de discussion des familles dans notre village et un véritable sujet d'inquiétudes. Comment reprendre une activité professionnelle lorsqu'on ne trouve pas de solutions de garde ? On nous dit qu'il reste des places disponibles le mercredi, mais avec les différentes activités des enfants, le sport, la musique, les anniversaires des copains ou même les devoirs, le mercredi est un jour privilégié par les parents pour rester à la maison.

Il nous faut donc absolument trouver rapidement des solutions pour répondre aux besoins de nos habitants et aux futurs nouveaux arrivants dans la Commune. »

Au nom du parti libéral-radical, M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme à son habitude le PLR a étudié les dossiers qui sont soumis au Conseil général avec assiduité. Nous remercions les motionnaires de se pencher sur le sujet de l'accueil parascolaire. Oui, le parascolaire est important ; oui, il est nécessaire qu'il y ait sur le territoire de notre Commune des structures d'accueil qui offrent des places en suffisance pour les parents qui désirent et qui peuvent y mettre leurs enfants. Notre constat est par contre un peu différent quant à l'urgence et à la manière de créer ces capacités d'accueil. En effet, comme les motionnaires le disent dans leur papier, Cortaillod est actuellement en conformité avec la loi cantonale quant à la capacité d'accueil parascolaire sur son territoire, à savoir 24 %, on l'a entendu. Certes, ce taux devrait être revu à la hausse, mais cette nouvelle limite n'est pas encore rentrée en force. Le besoin est là, mais l'urgence légale n'est pas encore de mise.

Le taux d'occupation sur une semaine des structures actuelles avec des baisses significatives des besoins notamment le vendredi après-midi interroge. Cela précarise notamment l'emploi dans ce domaine par des temps partiels et immanquablement augmente les coûts à l'heure de garde puisqu'il faut amortir la structure sur moins de jours de fonctionnement au maximum de sa capacité. Une fois encore, le besoin est là, mais l'urgence peut certainement être un peu tempérée par la recherche de placement plus flexibles. La motion ne contient que peu d'éléments concrets quant à la manière de mettre en application son but premier, à savoir créer les conditions nécessaires afin de développer la capacité d'accueil parascolaire dans la Commune. Dès lors, une mise en œuvre au plus tard en été 2024 avec certains services fonctionnels dès cet automne paraît irréaliste et aurait plutôt tendance à décrédibiliser le propos. La recherche, la mise à disposition de locaux adaptés et respectant les normes en vigueur pour de telles utilisations, tout en respectant les contraintes en terme d'aménagement du territoire, d'environnement et d'urbanisme, dans une concertation avec les futurs occupants des lieux est certainement quelque chose d'impossible à réaliser dans le temps imparti par la motion. Le besoin est là, mais l'urgence ne doit pas nous faire partir dans une solution qui risque de se révéler peu efficace.

Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, le rôle de l'Etat, en l'occurrence la Commune, n'est certainement pas vu de la même manière par les motionnaires et nous. Nous pensons en effet que le rôle de la Commune est de veiller à mettre en place les conditions-cadres permettant à de telles structures de s'installer et de mettre à disposition leurs services pour nos concitoyens mais que l'initiative, la gestion et l'activité doit premièrement venir d'entités non forcément publiques. La Commune doit en effet continuer son travail de soutien à ces initiatives comme elle le fait déjà actuellement. Elle doit, par exemple, apporter une aide financière aux familles qui en ont le plus besoin comme elle l'a fait pour environ 750'000 fr. en 2022. Elle doit aussi apporter son aide à la recherche de solutions immobilières, d'aménagement territorial, etc. dans la mesure où c'est dans son périmètre de compétences. Elle peut aussi favoriser administrativement le séjour dans notre village de personnes qui viennent découvrir les subtilités de notre belle langue tout en s'occupant aussi d'enfants dans certaines familles. Le besoin est là, mais le traitement dans l'urgence ne permettra pas de faire émerger une solution pratique que personne ne propose aujourd'hui.

Il y a quelques conseillers généraux, ma collègue de parti nous rappelait l'importance de penser aussi à nos aînés en n'oubliant pas les appartements avec accompagnement qui sont aussi un sujet d'importance certaine. D'autres part, quand les enfants ne sont pas dans les structures parascolaires, ils sont dans les structures scolaires tout court. Il s'agit aussi pour nous d'anticiper l'évolution de ces institutions en regard de l'ouverture de nouveaux lieux d'habitations cités d'ailleurs dans la motion. Il s'agit peut-être de voir dans quelle mesure il serait possible de mixer ces différents aspects de l'évolution de notre village pour, peut-être, avoir plus de mixité intergénérationnelle. Une structure parascolaire dans le périmètre d'une maison avec encadrement, est-ce vraiment impossible ? Le besoin est là, mais ce n'est pas la seule urgence.

Pour conclure, nous pensons comme les motionnaires que l'accueil parascolaire est important, mais que les échéances mentionnées dans le document ne la servent pas. Nous proposons donc un amendement de la motion pour nous permettre de l'accepter.

Lecture de l'amendement : Amendement de la motion du parti Vert, Ecologie et Liberté intitulée « Pour une augmentation du nombre de places dans l'accueil parascolaire »

Paragraphe concerné : « Contenu »

Le texte suivant remplace le texte original : « *Les conseillers généraux et les conseillères générales Vert-e-s demandent au Conseil communal d'étudier les possibilités de développer la capacité d'accueil parascolaire dans la Commune de façon significative et de viser répondre ainsi aux besoins des familles carcoies.* »

Paragraphe concerné : « Conclusion »

Le texte suivant remplace le texte original : « *Il est urgent de rechercher des solutions pour augmenter les capacités de l'accueil parascolaire dans la Commune. Les Vert-e-s réfléchissent à la possibilité de lancer une initiative communale en l'absence de réaction concrète de notre Exécutif. Au vu de l'insatisfaction croissante de nombreux parents, nul doute que celle-ci rencontrera un succès certain.* »

Nous aimerions que la Commune réfléchisse plus largement à des solutions plutôt que foncer dans une voie d'urgence, d'où notre demande d'utiliser le verbe « étudier ». Cela permettra aussi d'y inclure très certainement une réflexion sur la durabilité.

Nous laissons aux motionnaires le choix de garder dans leur texte l'utilisation de l'initiative communale comme une menace s'ils le jugent opportun. Nous pensons que la motion comme l'initiative sont des instruments démocratiques précieux que nous avons l'immense chance d'avoir à notre disposition et pas comme des armes. Vous constaterez qu'il n'est pas fait mention du coût de l'investissement ni du coût de fonctionnement dans notre intervention. Merci. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, actuellement à midi, il y a un projet de construction pour les horaires scolaires, les choses bougent vraiment, vraiment partout, des solutions de repas existent depuis la 7^e mais en dessous de 7H, il n'y a rien. En plus, cela fait des dizaines et des dizaines d'années qu'on attend, qu'on attend, qu'on demande, qu'on attend. Il y a 10 ans, il n'y avait pas de crèches. Oui, on en a marre d'attendre, d'attendre et à un certain moment, on peut s'énerver parce qu'attendre, ça va un moment ; c'est bien gentil, mais on souhaite vraiment que ça bouge. On a déjà demandé, des études ont été faites, c'est vraiment des souffrances énormes de certaines familles qui s'effondrent, qui s'effondrent dans notre village et il faut vraiment agir. »

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en tant que socialiste, je suis évidemment pour l'accueil parascolaire le plus large possible. Par contre, pour rebondir sur ce que dit mon collègue Amez-Droz, j'aime moyennement la phrase de menace. Les Verts réfléchissent à la possibilité de lancer une initiative communale en l'absence de réaction concrète de notre Exécutif. Si je fais une interprétation un tout petit peu sensible, ça donne l'impression que l'Exécutif ne fait rien. Pour l'obliger à faire, on va lancer une initiative communale. Excellent ! C'est faux, cette interprétation est fautive. L'Exécutif ne fait pas rien, la preuve donnée par M. Darbellay et en maintes circonstances, à l'impossible nul n'est tenu. De plus, j'ai regardé l'initiative communale, c'est bien. Quid de cette initiative en Basse-Areuse si on fusionne ? je ne sais pas, première question. Et puis, ils ont une année pour réfléchir, le Conseil communal, en cas d'initiative. Mais, en une année, il ne va pas y avoir de nouveaux locaux. On ne va pas mieux utiliser le mercredi et on ne va pas mieux utiliser le vendredi. Donc, on va être exactement dans la même situation avec encore plus de gens sensibles à ce problème qui vont signer, alors ils ont raison de le faire probablement, mais sans apporter de solution. Alors, il y a une possibilité selon l'article de présenter quelque chose de concret si on fait une initiative communale. Elle peut être d'ordre général, mais elle peut aussi être un projet concret. Je me réjouis de voir les Verts nous présenter un projet concret sur lequel nous votons. Il n'est pas possible actuellement ce projet concret. Tout cela est un petit peu un nuage de fumée. Vous avez raison d'être sensibles à la difficulté des parents, bien sûr, moi aussi j'aimerais qu'il y ait du parascolaire partout. Donc la menace : pas bien ! Même en cas d'initiative, elle n'aboutit à rien. Parce que l'initiative sera votée, le Conseil communal devra faire quelque chose et il ne pourra rien faire. Donc, vous avez fait quoi ? un effet de manche ! Merci. »

M. Olivier RoCHAT (VEL) : « Je remercie les différents intervenants pour leurs remarques, pour l'histoire sur le parascolaire et l'accueil des enfants en Suisse. On a beaucoup parlé du passé, mais moi ce qui m'intéresse beaucoup, c'est surtout le futur et surtout demain. Je trouve que là il y a vraiment quelque chose à creuser. Pour revenir sur certaines choses, la question des mercredis et des vendredis vides, à mon avis, n'est pas pertinente. Tout d'abord, je suis sûr qu'au Carcoie farceur, il y a des éducatrices qui travaillent à taux partiel probablement, à moins qu'on leur demande de mettre leurs enfants le mercredi et vendredi, pour qu'elles profitent aussi ces jours-là d'emmener leurs enfants à droite à gauche pour les activités extrascolaires. Il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup de parents qui n'ont pas la chance de changer leurs jours de congé et qui se retrouvent dans des situations actuelles, d'autant plus avec la crise actuelle, à devoir travailler à 100 %, père et mère, pour essayer d'arriver à joindre les deux bouts. Je pense que cette question-là, tant mieux si les parents arrivent à avoir congé les mercredis et vendredis pour pouvoir s'occuper de leurs enfants et décharger l'accueil parascolaire ces jours-là. Je trouve qu'on ne doit pas voir cela sous l'angle de l'aspect économique.

Maintenant, je ne crois pas qu'on attende que la Commune se transforme en accueil parascolaire comme cela. Pour nous, c'est tout à fait ok qu'une initiative privée soit encouragée et que des choses puissent se passer de ce côté-là. Ce n'est pas du tout l'idée de faire un service communal, bien que cela se fasse dans d'autres communes et cela demandera peut-être des changements par la suite, s'il y a une fusion ou pas. Je ne crois pas qu'on dit que le Conseil communal ne fait rien et se tourne les pouces. Peut-être que cette problématique est ressentie un peu différemment pour des personnes qui n'ont plus d'enfants en bas âge et qui sont peut-être d'heureux grands-parents, mais qui n'ont pas de préoccupations qui sont autant intenses que des parents qui sont malheureusement peu représentés ce soir.

Quand on veut réussir à faire la quadrature du cercle parfaite, cela devient tellement compliqué que finalement plus rien ne se passe. Peut-être bien que notre motion n'est pas parfaite. J'entends l'amendement de M. Amez-Droz. Peut-être qu'il faut encore un peu étudier, c'est possible. Il faut un temps de réflexion avec les collègues pour savoir si on accepte cet amendement ou pas. Je pense qu'il faut aussi essayer d'aller de l'avant, rechercher des solutions, peut-être même se dire : mais qu'est-ce qu'on pourrait faire pour offrir aux enfants un accueil à midi ? Ne serait-ce que cela. Combien de parents seraient soulagés par cette possibilité, à savoir que leurs enfants en bas-âge seraient aussi accueillis à midi ici, pourquoi pas, ou dans un autre endroit, je ne sais pas. Je pense que cette question va vraiment être au centre de nos préoccupations et qu'on va vraiment retrousser nos manches pour essayer de trouver des solutions constructives et concrètes. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « J'aimerais juste apporter un petit rappel. Notre intervention ne va pas du tout contre la motion, elle va contre l'urgence en fait que met la motion en avant et qui fait que finalement cela rend la motion impossible à réaliser dans son entièreté dans le délai d'une année qui est devant nous. Nous nous soucions du fait d'améliorer l'accueil parascolaire dans le cadre de notre Commune et le faire d'une manière consensuelle et de manière réaliste. C'est pour cela que nous déposons cet amendement. »

M. le président du Conseil général prononce une suspension de séance de 10 minutes.

A la reprise des débats :

M. Olivier Rochat (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, après avoir réfléchi ensemble, avec les Verts, on aimerait ce soir accepter la proposition du PLR pour faire cet amendement, avec toutefois l'espoir qu'au terme de cette réflexion, on n'accouche pas d'une souris ; cela nous tiendrait vraiment à cœur. On aimerait aussi beaucoup pouvoir éventuellement participer à la réflexion de cette mise en place et puis probablement qu'il y aurait d'autres partis qui seraient aussi éventuellement intéressés à participer à cet effort. Ensemble, on est sûrement plus efficace, on réfléchit à plusieurs pour trouver des solutions les plus rapides et qui pourraient soulager la population. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et met au vote l'amendement, lequel est accepté à l'unanimité.

Monsieur le président du Conseil général met au vote la motion amendée, laquelle est par 36 voix sans oppositions.

12. Motion du parti Les Verts, Ecologie et Liberté « Mise en œuvre de zones 30 km/h et 20 km/h dans le village »

Au nom des motionnaires, M. Eraclide Bondi (VEL) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, la mise en application de la limite de vitesse de 30 km/h est une mesure importante qui apporte de nombreux avantages en termes de sécurité routière, de réduction de la pollution atmosphérique et sonore, ainsi que de la qualité de vie et du développement de la mobilité douce.

Tout d'abord, cette limite de vitesse contribue grandement à la sécurité des usagers de la route. En effet, rouler à 30 km/h permet aux conducteurs de mieux anticiper les situations de danger, de réduire leur temps de réaction en cas d'urgence et de limiter la gravité des accidents en cas de collision. Cela est particulièrement important dans les zones résidentielles où les piétons, les cyclistes et les enfants sont plus susceptibles de se trouver à proximité des véhicules. De plus, la limitation de vitesse à 30 km/h permet de réduire la pollution atmosphérique et sonore. En roulant à une vitesse plus faible, les véhicules émettent moins de particules fines et de gaz polluants, contribuant ainsi à améliorer la qualité de l'air dans la localité. Cette mesure permet également de réduire le bruit de la circulation, améliorant ainsi la qualité de vie des riverains. Enfin, la limitation de vitesse à 30 km/h favorise le développement de la mobilité douce, en encourageant les déplacements à pied et à vélo dans le village. En effet, cette mesure rend les déplacements plus sûrs et plus confortables pour les piétons et les cyclistes, en réduisant le risque d'accidents et le bruit de la circulation. Elle favorise également l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture, contribuant ainsi à réduire la congestion routière et les émissions de gaz à effet de serre. En somme, la mise en application de la limite de vitesse de 30 km/h dans Cortaillod est une mesure bénéfique pour la sécurité routière, la qualité de l'air, la qualité de vie des riverains et le développement de la mobilité douce. Elle contribue ainsi à faire de Cortaillod un village plus agréable, plus sûr et plus durable.

Les avantages de la zone de rencontre à 20 km/h à la rue des Coteaux et aux abords des collèges : les enfants doivent pouvoir se rendre à l'école à pied de manière autonome et sans danger. C'est pour cette raison que la sécurité routière est particulièrement importante aux abords des établissements scolaires. L'aménagement d'une zone de rencontre peut, dans certaines circonstances bien précises, se révéler judicieux pour obtenir des vitesses basses et une meilleure cohabitation des divers modes de déplacement.

C'est pour toutes ces évidentes raisons que nous vous invitons à accepter cette motion des Verts, Ecologie et Liberté. Merci pour votre attention. »

Au nom du parti libéral-radical, M. Jocelyn Vouga (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR, tout comme les autres partis, Verts y compris, a politiquement le devoir et la responsabilité d'aborder les thèmes de la sécurité routière, la qualité de vie, la coexistence entre trafic motorisé, cyclistes et piétons ainsi que la consommation d'énergie, tous cités dans la motion. Ces sujets dépassant souvent le cadre de la politique politicienne, ils sont traités dans les commissions du Conseil général ou communal prévues à cet effet, certaines fois accompagnées par des prestataires spécialisés, les sujets pouvant être complexes.

Les baisses des limitations de vitesse demandées dans cette motion sont des thèmes qui ont déjà été traités dans plusieurs commissions, mais surtout dans la Commission de révision du plan d'aménagement local qui travaille depuis 2018, entourée d'un bureau d'ingénieurs lausannois, avec un budget global d'environ 400'000 fr. et a déjà traité ce sujet en recherchant des solutions optimales, choisies avec intelligence et réflexion, dont le rapport qui devrait encore être corrigé par le Canton sera voté par notre Conseil général normalement en fin de cette année.

Les représentants signataires de la motion du parti des Verts siégeant dans cette commission n'ont à aucun moment remis en question le plan de circulation débattu et proposé. C'est donc avec un grand étonnement, voire énervement, que le PLR a découvert cette motion opportuniste et inadaptée, remettant en cause un processus déjà engagé et pas encore voté sur ce thème. C'est pour cette raison que le PLR a décidé, lors de sa séance de préparation du Conseil général, de refuser à l'unanimité cette motion et vous encourage par éthique politique à en faire de même. »

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, la motion des Verts demande au Conseil communal de généraliser le 30 km/h sur les routes communales et de prévoir une zone 20 km/h dans la rue des Coteaux. Cette motion ne demande pas au Conseil communal d'effectuer une étude, mais elle demande de mettre en œuvre ces nouvelles règles. En cas d'acceptation ce soir par le Conseil général, le Conseil communal sera tenu de réaliser ces limitations. Pour le Conseil communal, ce n'est pas une bonne solution pour les raisons suivantes.

En premier lieu, le Conseil communal rappelle qu'il étudie la question de la mobilité et des vitesses avec la Commission du PAL et la Commission d'urbanisme dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local. La proposition discutée avec la Commission du PAL consiste à généraliser le 30 km/h à l'exception de la route cantonale, de la route de Boudry, de l'avenue François-Borel ainsi que de la boucle du bus à l'intérieur du village, limitée à 40 km/h. Toutes ces routes sont empruntées par les transports publics. Dans les zones 30 km/h, la priorité de droite est la règle. L'Ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre ne prévoit pas d'exception pour les transports publics. L'aménagement de zones 30 km/h dans ces rues signifie donc que le bus perdra la priorité à chaque carrefour. Cela aura des conséquences importantes sur le temps de parcours et sur le respect déjà compliqué des horaires. Par contre, sur les autres routes, le Conseil communal avec le soutien des commissions précitées propose de généraliser le 30 km/h notamment sur le chemin des Graviers, la rue des Polonais et la rue des Murgiers ainsi que sur les routes de quartier qui ne seraient pas déjà à 30 km/h.

Dans les zones 20 km/h, les piétons ont la priorité. Si l'Ordonnance fédérale prévoit de manière exceptionnelle la possibilité d'aménager des passages-piétons dans les zones 30 km/h, cela n'est pas possible dans une zone 20. En conséquence, le passage-piétons devant le collège devrait être supprimé. Le Conseil communal est clairement d'avis que ce serait une erreur et que cela péjorerait la sécurité des enfants qui se rendent à pied à l'école. De nombreux enfants sont déposés en voiture devant l'école, tout le monde n'ayant pas la chance d'habiter à proximité du collège. Le passage-piétons et la présence du patrouilleur scolaire devant le collège permettent de canaliser le flux des enfants à un moment délicat. En supprimant ce passage, on supprime un moyen efficace pour assurer la sécurité devant le collège.

Pour les raisons invoquées, le Conseil communal demande au Conseil général de refuser la motion déposée par les Verts et de poursuivre les réflexions dans le cadre du plan d'aménagement local. Je vous remercie »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je crois que l'idée justement était de soutenir à ce moment précis où les choses ne sont pas encore bouclées, l'intérêt général, même si certaines personnes ne se sont pas exprimées à un certain moment, ce qui est tout à fait regrettable, parce que la personne n'était pas présente. Mais le contenu en fin de compte, est-ce qu'il serait possible, par exemple, pour maintenir un passage-piétons de mettre la zone de rencontre à la suite, aussi pour soulager du bruit les gens qui habitent dans cette rue ? Au niveau des bus, actuellement c'est déjà la catastrophe depuis des années. Il faudrait absolument tout revoir. Sur le parcours actuel, il y a des ronds-points, plein d'endroits où ils perdent la priorité, alors je ne pense pas que ce soit vraiment un argument de dire que de passer à 10 km/h en dessous, passer dans certaines rues à 40 km/h et d'autant plus un bus, je ne sais pas si vous avez déjà souvent croisé des bus, mais ça fait un peu peur. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et met au vote la motion, laquelle est refusée par 28 voix contre 6.

13. Informations du Conseil communal

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, comme d'habitude depuis une année, nous vous informons sur l'état des travaux concernant le projet de fusion Basse-Areuse. Basse-Areuse, c'est le nom qui a été proposé et retenu par le COPIL et vous avez également eu l'occasion dernièrement de voir quelles seraient les armoiries, si cette fusion était acceptée.

Les groupes de travail qui ont été mis en place ont terminé leurs discussions sur les prestations qui sont attendues de cette commune ainsi que sur l'organisation.

L'analyse du groupe de travail finances va être présentée lors d'une séance spéciale avec les trois commissions financières. On tient à ce que cette analyse soit partagée par les trois commissions financières des différentes communes. Le tout fera l'objet d'une synthèse sous la forme d'un rapport qui servira de base également à l'élaboration de la convention ; ça, c'est le travail, notamment, du COPIL.

Le 29 juin, les conseils généraux sont invités à une séance d'information. C'est une séance réservée aux conseils généraux sur le projet de convention. Le processus suivant serait la décision concernant l'adoption ou non par les trois conseils généraux le 14 septembre et, le cas échéant, le 26 novembre une décision populaire. Je vous remercie. »

14. Divers et réponses aux questions écrites

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'aimerais revenir quand même sur ce problème des zones 20 et 30. Je me suis abstenu, mais je veux vous dire pourquoi. En fait, il y a une ordonnance du DETEC qui demande que la Commune, après une année de mise en service d'une zone 30 km/h, fasse des mesures d'efficacité. Quid de la rue de La Roussette ? Puisqu'elle est en 30 km/h et que la vitesse estimée à 30 km/h...voilà quoi ! Ensuite, elle demande aussi que si les mesures montrent que les objectifs n'ont pas été atteints, il faut renforcer les obstacles sur la rue pour atteindre les objectifs de 30 km/h. Je n'ai pas vu beaucoup d'obstacles sur la rue de La Roussette pour le moment. Peut-être que ça viendra. Donc, je demande au Conseil communal de bien vouloir, s'il vous plaît, respecter l'ordonnance du DETEC. C'est l'ordonnance du 28 septembre 2001, état en 2011.

Donc, premièrement nous fournir un rapport sur l'efficacité des zones 30 qui ont déjà été installées. Quels sont les moyens de contrôle qui ont été mis en œuvre pour vérifier que cela fonctionne et si jamais la vérification ne se fait pas, ou qu'on s'aperçoit que cela ne marche pas, comment faire pour que ça fonctionne ? Parce ce n'est pas la peine de faire une zone 30, si on y roule sur un boulevard. Si les bordiers, et j'en reviens au chemin de La Roussette, et Damien sera là pour me soutenir, les bordiers habitent à Besançon. Tous les habitants qui habitent tout au bout au chemin de la Baume dans les immeubles locatifs, où on a installé les objets de sports à l'extérieur, passent tous par le chemin de La Roussette. Personne n'emprunte le chemin des Gravieres. Si vous vous déplacez ce soir, c'est des plaques françaises, c'est des plaques vaudoises, c'est des plaques fribourgeoises, à toute vitesse ! Moi, je n'ai pas peur, j'ai une grosse voiture. J'ai peur pour mon gamin et pour les gamins des autres, tant qu'on y est. Or dans une zone 30, ce sont les enfants qui doivent faire attention. Mais cela n'autorise pas les automobilistes à rouler n'importe comment. Mon petit-fils, parce que j'ai enfant et petits-enfants d'à peu près le même âge, étonnamment, a été renversé par une voiture au Petit-Cortailod, dans la zone 20, zone de rencontre. La voiture ne lui a pas accordé la priorité. Comme il a une année et demie, sur son petit vélo, il est tombé. La voiture l'a tapé. Que m'a répondu le chauffeur, j'étais à 20 km/h. Je vous ai tout dit, je n'ai pas besoin de dire plus. A 20 km/h on tue, à 30 km/h on tue. Donc, les chauffards tuent à 30 km/h. Ce n'est pas des zones à 30 qu'il faut. C'est un flic. Ah, le nôtre est malade, pardon j'avais oublié. »

Mme Ruth Léchet (PLR) : « Monsieur le président, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, mon premier divers reprend le courrier qui a été lu dans la correspondance, mais comme ma solution est un peu différente dans ce cas, j'aimerais vous faire part de mon étonnement suite à la mise à l'enquête d'une antenne 5G au terrain de foot. Comme le Conseil général de Cortailod avait une fois voté pour dire qu'il ne désirait pas d'antennes 5G sur la Commune, pour moi, c'était classé. Mais, il semblerait que ni le Conseil général, ni le Conseil communal, n'aient autorité pour décider de la non-mise en place des antennes 5G et que cela dépende uniquement du Conseil fédéral. Dès lors, je me permets juste de prendre la parole pour informer les personnes qui ne seraient pas encore au courant de ce fait et aussi proposer aux personnes qui le désirent d'envoyer une lettre d'opposition à l'installation de cette antenne à la Commune de Cortailod. J'ose espérer que plus il y aura de lettres, plus nous aurons une chance de ne pas avoir cette antenne. L'espoir fait vivre, dit-on.

Je désire prendre une deuxième fois la parole et m'adresser cette fois au Conseil communal. J'ai remarqué ces dernières nuits que les lampadaires n'étaient plus éteints entre minuit et 5h. On m'a informé à l'Administration communale que c'était une décision du Conseil communal. Comme je trouve dommage cet état de fait, je me permets de demander au Conseil communal s'il serait possible de remettre en place l'extinction des lampadaires la nuit, puisqu'il y a eu un vote du Conseil général à ce sujet, ou de me donner les raisons qui ont conduit à les rallumer. Merci. »

M. Etienne Matile (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, en ces temps difficiles et économiquement incertains, je voudrais féliciter le Conseil communal d'avoir pris l'initiative de louer des places disponibles à la société de prestations de service ferroviaire RESC SA dont le siège se situe à Ins chez nos amis du canton de Berne. Une quinzaine de rutilantes voitures blanches sont entreposées en permanence dans le parking de la Gouille. Par pure curiosité, je désire savoir quel est le montant annuel de la location de ces 15 places. Merci d'avance pour votre information. »

M. Michel Robyr (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je fais une intervention pour vous donner quelques informations sur le Cercle scolaire des Cerisiers, plus particulièrement son projet d'assainissement des façades. Depuis les discussions de fin 2019, ayant intégré certaines de nos commissions, et ayant abouti à l'arrêté du 25 juin 2020 concernant le crédit d'investissement pour l'assainissement des façades des Cerisiers, seuls les membres de notre autorité siégeant au Conseil régional ont pu obtenir des informations sur l'avancement de ce dossier. En tant que conseiller général et président du comité de pilotage, je tiens ici à vous donner quelques informations sur le projet d'assainissement des façades.

Dès juin 2020, le Cercle scolaire des Cerisier a traité l'acquisition des mandataires dont les principaux mandats avaient atteint les seuils des marchés publics après la phase de demande de crédit. Dès début 2021, l'équipe constituée d'un architecte, d'un ingénieur-bois, d'un ingénieur civil et d'ingénieurs en chauffage-ventilation-sanitaire, a travaillé sur le projet, a obtenu l'autorisation de construire et a effectué tous les appels d'offres d'entreprises. Nous sommes maintenant en janvier 2022. Les prix du marché ont pris l'ascenseur sous l'effet notamment du COVID et des marchés déjà saturés en début d'année. Le COPIL interrompt tous les appels d'offres, met un stop et se replonge dans le projet pour trouver les pistes et moyens possibles de répondre au mieux à la maîtrise des coûts. La collaboration étroite avec la direction, le corps enseignant, les architectes et ingénieurs a permis de trouver un compromis en planifiant les travaux en continu sur une année et demie au lieu des trois étés prévus initialement. Dès le printemps, les appels d'offres d'entreprises sont relancés et les offres déposées font apparaître très rapidement l'effet des mesures consenties. En marge de cette phase, le COPIL expose les conclusions du projet et des appels d'offres au Conseil régional qui prend la décision d'accorder un crédit complémentaire de 1'500'000 fr. pour des adaptations et améliorations du projet.

Les signaux sont au vert jusqu'à ce 5 octobre 2022 qui verra le projet à nouveau stoppé par l'effet suspensif accordé, par le Tribunal administratif, au recours déposé dans le cadre du marché d'attribution des fenêtres. A mi-mars 2023, le tribunal déboute le recours déposé par cette entreprise de Saint-Aubin, active sur le marché romand, voire suisse, des fenêtres. En parallèle à cette phase juridique, le COPIL, la direction et les mandataires ont à nouveau repris le planning pour trouver le moyen de débiter les travaux sans dépendre de l'effet suspensif. Cette phase a donc permis de débiter les travaux dès le début du mois de mars 2023 par l'assainissement des salles de gym. Le chantier se poursuivra, je l'espère sans aucun autre stop, par les façades de la piscine, du bâtiment A, du bâtiment B et pour se finir, en octobre 2024, par l'assainissement du bâtiment C.

Maintenant, le COPIL attend une prise de position de notre Conseil communal de Cortaillod sur la sollicitation qui lui a été faite de participer ou non au projet de financement participatif des panneaux photovoltaïques. J'espère que ces informations seront appréciées de tous. En vous remerciant de votre attention. »

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais répondre à Mme Léchet concernant sa question. En effet, le Conseil communal a décidé de remettre en route l'éclairage. Pourquoi ? Parce qu'il l'avait dit : l'extinction des éclairages a été faite dans le cadre d'une mesure d'économie d'énergie. Cela a été annoncé comme cela à la population. Cela pourrait être refait encore durant l'hiver prochain si cela est nécessaire.

Par contre, j'aimerais revenir à ce que le Conseil général a décidé. Vous vous souvenez qu'une motion avait été déposée pour une extinction complète et le Conseil communal vous avait proposé plutôt que d'éteindre de manière complète, d'installer des éclairages dits intelligents qui permettent non pas l'extinction à partir de minuit, mais l'extinction à partir de 9 h ou voire même à partir de 8 h et le rallumage en cas de passage.

Cette motion a été acceptée. Des tronçons ont été aménagés de la sorte et nous avons procédé à un sondage auprès des riverains d'un de ces tronçons, La Roussette, pour ne pas la nommer et La Baume aussi, également concernée par cette installation. Une autre installation a été faite aux Landions et les riverains ont répondu en disant à 96 % qu'ils étaient pour le système. Il n'y avait qu'une voix qui disait qu'il fallait éteindre complètement et une autre voix qui disait qu'il fallait allumer complètement. Donc, on va poursuivre sur la lancée de cet éclairage intelligent. Nous avons dit dans la réponse que nous le ferions de manière progressive et j'espère pouvoir, prochainement, vous présenter un budget pour l'aménagement d'un quartier, cette fois un peu plus grand, avec cet éclairage intelligent qui allie à la fois le besoin d'économie d'énergie, le besoin de la diminution de la pollution lumineuse et également le besoin de la sécurité routière, notamment par rapport aux gens qui utilisent la mobilité douce. C'est surtout eux qui sont menacés lorsque l'éclairage est faible ou inexistant. Je vous remercie. »

M. Michel Sansonnens (PS) : « Oui, c'est encore moi. Je reviens pour dire à Mme Léchet qu'en fait il y a un problème avec les antennes, c'est qu'il y a un arrêté du Tribunal fédéral qui utilise l'argument qu'il faut que le réseau, c'est la loi sur les communications qui oblige à couvrir le réseau de façon correcte. Les tribunaux sont assez restrictifs. L'opposition est gratuite par contre le recours est cher. Et en général, on perd. Mais la Commune a le droit de planifier. La Commune a le droit de fixer des zones dans lesquelles les antennes sont bâties. La Commune a le droit de dire que les antennes ne seront pas dans les zones habitables sauf en cas de nécessité absolue. J'invite le Conseil communal quand même à se pencher éventuellement même dans la police des constructions de la Commune, on peut planifier les antennes, on ne peut pas les éviter, c'est clair. Mais, on peut les mettre à certains endroits et les éviter dans d'autres. C'est faux de dire que la Confédération a tous les pouvoirs. La Commune a un certain pouvoir, pas de les empêcher mais de les contrôler par une planification. Je ne suis pas très au clair sur ce sujet parce que M. Paroz s'en souvient. L'opposition qu'on avait faite Derrière-le-Moulin, la Commune de Cortaillod avait levé notre opposition évidemment, rappelez-vous. Je ne me rappelle plus pourquoi, mais c'était probablement un problème de nécessité. La Commune, peut-être a-t-elle changé d'avis, c'est-à-dire à proximité des zones d'habitations elle est moins d'accord qu'il y a quinze ans de faire une antenne.

Mme Léchet, les Verts vaudois ont publié un guide des oppositions, n'hésitez pas à le consulter et cela vous donnera les démarches sauf que les recours, c'est cher, toujours. Un petit avocat de Neuchâtel face à l'armée des avocats de Swisscom en général, cela ne va pas. Si vous voulez Me Barillon et Me Bonnard pour lutter contre l'antenne, cela va être compliqué, mais la Commune a la possibilité de le faire. Mais, je ne suis pas très au clair, il faudrait que je me renseigne mieux. Et je vous le dis, vous pouvez. Merci. »

M. Lionel Szczypkowski (PLR) : « Pour répondre à M. Sansonnens, étant du métier, malheureusement M. Sansonnens, il n'est pas possible de construire une antenne hors des zones habitables. »

M. Michel Robyr (PLR) : « Monsieur le président, j'aurais un petit divers. Il y a beaucoup de placements de produits je trouve dans ce Conseil général. M. Sansonnens y va avec l'aspirine, y va avec Swisscom, et pour éviter de payer trop de lobbyistes dans notre salle des pas perdus, je souhaiterais lors de nos futures interventions d'éviter le placement de produits. Merci beaucoup. »

Sur ce trait d'humour et la parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 21h40.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Thierry Zesiger

Thomas Gaudio

L'auteur du procès-verbal

L'administrateur :

Jean-Marc Paroz